

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 20 Absents : 09  
Suffrages exprimés : 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 28/01/2019  
Reçu en préfecture le 28/01/2019  
Affiché le 28/01/19  
ID : 031-213101181-20190124-D20190105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/01 du 24 janvier 2019

**D. 2019/01-05 – DOMAINE – Acquisition parcelle**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, GACHE Lydie, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BODIOU Christelle, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

**Absents :** CALVET Karen.

**Pouvoirs :** BODIOU Christelle à BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent, RIBOUCHON Thomas à GACHE Lydie, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel.

*Les conseillers ont été convoqués le 18 janvier 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Pour sécuriser le croisement entre la route de Fronton (RD29) et la route de Saint-Rustice /route de Boulouc (RD77), un rond-point va être réalisé par le Conseil Départemental. Cet aménagement nécessite l'acquisition par la commune d'emprises foncières sur les parcelles situées en bordure du projet. Les acquisitions auprès de l'indivision FOURCADE/TOUS, de l'indivision DE LOPPINOT et de Mme GAILLARD ont été approuvées par la délibération du Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2017. Il reste la parcelle cadastrée D1304, située en bordure de la route de Fronton et de la route de Saint Rustice, qui est également concernée par l'emprise de ce giratoire. Cette parcelle est classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant l'avis des domaines et les prix d'achat pour les autres parcelles impactées par le projet, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'approuver l'achat par la commune de cette parcelle D1304 de 250 m<sup>2</sup> au prix de 15€ le m<sup>2</sup>, soit 3750 €, auprès de l'indivision FAURE qui est actuellement propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition par la Commune de la parcelle D1304 au prix de 3 750,00 €,  
AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le  
Au registre sont les signatures  
Affiché le*

Le Maire,

Daniel DUPUY

